

## DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

### Objectifs pédagogiques :

- intégrer le cadre légal en matière de dématérialisation, mettre en place un circuit 100% dématérialisé (anticiper l'échéance de 2022), réaliser des gains de productivité, identifier les points de blocage et les lever, conduire ce changement.

### Public concerné :

Responsable, assistant service marchés publics, juriste, directeur des achats, acheteur, directeur technique, élus



Cette formation n'est pas destinée à un public exerçant dans le secteur privé.

### Pré-requis :

Connaissance de base sur les marchés publics

### Durée de la formation et modalités d'organisation:

- 1 journée (7 heures)
- 8 personnes maximum par session

### Lieu de la formation :

- Dom&Work, 5 esplanade Compans Caffarelli. Bât A – 4eme étage – 31000 TOULOUSE
- Dans vos locaux

### Moyens et méthodes pédagogiques :

Quizz interactif et cours illustré sur support Power Point

### Profil du formateur :

Jérôme ANDRE

- Ex Responsable des Marchés Publics de Toulouse Métropole Habitat
- Diplômé d'une maîtrise AES option Administration générale et territoriale et d'un DESS Contrats et Marchés Publics de l'Université de Montpellier
- 13 ans d'expérience de la pratique des marchés publics au sein de plusieurs collectivités publiques : Mairie de Bievres, OPAC de Chelles et Toulouse Métropole Habitat

### Modalités d'évaluation :

En fin de formation quizz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et un questionnaire d'évaluation/ satisfaction

### Moyens techniques :

- Les stagiaires doivent être munis d'un smartphone (pas d'application à télécharger)
- Pour les formations en intra, la salle utilisée doit être équipée d'un rétroprojecteur ainsi que d'une connexion internet

### Contenu de la formation :

## INTRODUCTION

- Tour de table pour connaître les attentes des participants
- Quizz interactif (kahoot) de présentation du sujet

## ELABORATION D'UNE STRATEGIE GLOBALE

### **Cadre réglementaire de la dématérialisation des marchés publics**

- L'échéance du 1er Octobre 2018
- MPS, e-DUME et Open data

### **Stratégie de full démat**

- Plan de transformation numérique 2017 / 2022 (DAJ)
- Etablir un circuit 100% dématérialisé

### **Lever les freins**

- Détecter les freins internes : décideur, services des marchés publics et opérationnels de la collectivité / de l'établissement public
- Détecter les freins externes : les entreprises

### **Pièges à éviter / clefs de la réussite : accompagner le changement**

- Etablir une stratégie gagnante
- Communiquer et accompagner

## PROFIL ACHETEUR

### **Définition et obligations du profil acheteur**

- Focus sur l'arrêté du 14 avril 2017

### **Choisir sa plateforme de dématérialisation**

- Sourcer pour choisir
- Critères de sélection et exemple de cahier des charges
- Choisir les fonctionnalités annexes

### **Impacts rédactionnels sur les documents de la consultation**

- Clause à intégrer
- Documents annexes afin d'encourager le dépôt dématérialisé des offres par les entreprises

### **Gérer les dangers de la signature électronique**

## **CHOISIR / CREER DES OUTILS PERFORMANTS**

### **Parafeur électronique / contrôle de légalité ACTES**

- Définir les workflows efficaces de sa collectivité / établissement
- Comment sélectionner son parafeur électronique

### **Moyens d'échange**

- Arborescence informatique mutualisée
- Lettre Recommandée Electronique
- Transfert de fichier

## **CONCLUSION**

- Quizz d'évaluation des acquis et de satisfaction